

# CONCOURS 2022

Balcons & Jardins Fleuris

20 mai

30 juin

Ouvert aux particuliers,  
commerçants, artisans  
du centre ville



**BULLETIN D'INSCRIPTION À DECOUPER ET À RETOURNER À L'ACCUEIL  
DE LA MAIRIE AVANT LE 30 JUIN 2022**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

TÉLÉPHONE: .....

COURRIEL : .....

ADRESSE où la composition est visible : .....

.....

.....

>> pour les immeubles collectifs, merci de préciser :

Bâtiment : ..... Ecalier : ..... Étage : .....

Souhaite participer au Concours des Balcons et Terrasses Fleuris 2022  
dans la catégorie (merci de cocher la case correspondante) :

Balcon ou Terrasse     Jardin     Terrasse commerciale

et confirme avoir pris connaissance et accepter le règlement du concours  
mentionné au verso du présent bulletin



# CONCOURS 2022

Balcons & Jardins Fleuris

20 mai

30 juin

Ouvert aux particuliers,  
commerçants, artisans  
du centre ville



**BULLETIN D'INSCRIPTION À DECOUPER ET À RETOURNER À L'ACCUEIL  
DE LA MAIRIE AVANT LE 30 JUIN 2022**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

TÉLÉPHONE: .....

COURRIEL : .....

ADRESSE où la composition est visible : .....

.....

.....

>> pour les immeubles collectifs, merci de préciser :

Bâtiment : ..... Ecalier : ..... Étage : .....

Souhaite participer au Concours des Balcons et Terrasses Fleuris 2022  
dans la catégorie (merci de cocher la case correspondante) :

Balcon ou Terrasse     Jardin     Terrasse commerciale

et confirme avoir pris connaissance et accepter le règlement du concours  
mentionné au verso du présent bulletin



# CONCOURS 2022

## RÈGLEMENT - PARTICIPATION GRATUITE

**Article 1 :** La ville de Lodève organise un concours des Balcons et Terrasses Fleuris entre mai et juin 2022 destiné à favoriser la participation des habitants au fleurissement du centre ville et à récompenser les plus belles réalisations.

**Article 2 :** Le concours est ouvert à tous les lodévois, occupant un logement individuel ou collectif, ainsi qu'aux commerçants et artisans de la ville, dans le périmètre défini, à savoir dans le centre ville (espace délimité par la D35E1, rue du 14 juillet, rue du 24 février, rue villeneuve, avenue de la République, avenue de l'Escandorgue, rue du huit mai, avenue Pierre Vigne, avenue du Dr Joseph Maury, rue Jean Cocteau, D902, Boulevard Prosper Gely).

**Article 3 :** Toutes les réalisations florales doivent être impérativement visibles de la rue.

**Article 4 :** Le concours distingue 3 catégories : «balcon/terrasse», «jardin» et « terrasses commerciales/devant de porte»

**Article 5 :** Les compositions florales doivent être **naturelles**, et seront jugées selon les critères de sélection suivants :

- la **diversité** des plantes utilisées
- la **créativité** (originalité des choix de plantes, mise en scène ...)
- l' **harmonie** de la composition (couleurs, formes et volumes)
- le respect d'une démarche environnementale.

**Article 6 :** Chaque candidat sera prévenu par courrier/courriel de la date de remise des prix. Les résultats seront annoncés lors de cette remise des prix début juillet.

**Article 7 :** La participation à ce concours est gratuite.

Le bulletin d'inscription devra être retourné avant le 30 juin 2022 soit :

- par courrier : Mairie de Lodève - Concours BTF  
7 Place de l'Hôtel de ville - 34700 Lodève
- par courriel : [mairie@lodeve.com](mailto:mairie@lodeve.com)
- par dépôt à l'accueil de la mairie de Lodève

**Article 8 :** Reportage photo des décorations florales. Tout participant accepte de fait que sa décoration florale et son image soient prises en photo par le jury et soient publiées sur les supports de communication de la mairie (site, journal, réseaux sociaux etc)

**Article 9 :** L'inscription au Concours des Balcons et Terrasses Fleuris 2022 entraîne de la part des candidats l'acceptation du présent règlement et par conséquent des décisions du jury.

**INSCRIPTION AVANT  
le 30 juin 2022**

De nombreux prix à gagner !



# CONCOURS 2022

## RÈGLEMENT - PARTICIPATION GRATUITE

**Article 1 :** La ville de Lodève organise un concours des Balcons et Terrasses Fleuris entre mai et juin 2022 destiné à favoriser la participation des habitants au fleurissement du centre ville et à récompenser les plus belles réalisations.

**Article 2 :** Le concours est ouvert à tous les lodévois, occupant un logement individuel ou collectif, ainsi qu'aux commerçants et artisans de la ville, dans le périmètre défini, à savoir dans le centre ville (espace délimité par la D35E1, rue du 14 juillet, rue du 24 février, rue villeneuve, avenue de la République, avenue de l'Escandorgue, rue du huit mai, avenue Pierre Vigne, avenue du Dr Joseph Maury, rue Jean Cocteau, D902, Boulevard Prosper Gely).

**Article 3 :** Toutes les réalisations florales doivent être impérativement visibles de la rue.

**Article 4 :** Le concours distingue 3 catégories : «balcon/terrasse», «jardin» et « terrasses commerciales/devant de porte»

**Article 5 :** Les compositions florales doivent être **naturelles**, et seront jugées selon les critères de sélection suivants :

- la **diversité** des plantes utilisées
- la **créativité** (originalité des choix de plantes, mise en scène ...)
- l' **harmonie** de la composition (couleurs, formes et volumes)
- le respect d'une démarche environnementale.

**Article 6 :** Chaque candidat sera prévenu par courrier/courriel de la date de remise des prix. Les résultats seront annoncés lors de cette remise des prix début juillet.

**Article 7 :** La participation à ce concours est gratuite.

Le bulletin d'inscription devra être retourné avant le 30 juin 2022 soit :

- par courrier : Mairie de Lodève - Concours BTF  
7 Place de l'Hôtel de ville - 34700 Lodève
- par courriel : [mairie@lodeve.com](mailto:mairie@lodeve.com)
- par dépôt à l'accueil de la mairie de Lodève

**Article 8 :** Reportage photo des décorations florales. Tout participant accepte de fait que sa décoration florale et son image soient prises en photo par le jury et soient publiées sur les supports de communication de la mairie (site, journal, réseaux sociaux etc)

**Article 9 :** L'inscription au Concours des Balcons et Terrasses Fleuris 2022 entraîne de la part des candidats l'acceptation du présent règlement et par conséquent des décisions du jury.

**INSCRIPTION AVANT  
le 30 juin 2022**

De nombreux prix à gagner !

